

Questions orales

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je serai heureux de le faire aussitôt que l'ordre du jour sera mis au point. À l'heure actuelle, nous projetons de discuter de la mise en commun des services de correction, des délinquantes, des recommandations du rapport Hugessen, de la réhabilitation, des services de libération conditionnelle et de liberté surveillée, et ainsi de suite. Quand l'ordre du jour sera presque terminé, le le déposerai.

* * *

LES GRAINS

LE BLÉ—L'APPROVISIONNEMENT DES MINOTERIES DE L'EST—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. H. W. Danforth (Kent-Essex): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre chargée de la Commission canadienne du blé. Étant donné que les minoteries de l'Est doivent toujours avoir les stocks de blé voulus pour être en mesure de présenter des soumissions en vue de commandes étrangères de farine, peut-il dire, étant donné la situation actuelle relativement au blé, que toutes les dispositions nécessaires ont été prises pour que les minoteries de l'Est soient constamment pourvues de blé?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, par le passé, la Commission canadienne du blé a fait en sorte qu'il y ait des quantités de grains suffisantes aux endroits appropriés à la fois à l'intention des minoteries et du marché intérieur des provendes. Si le député veut signaler un problème précis à cet égard, je serai heureux de l'écouter.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LE DROIT AUX MÉDICAMENTS—LA DIRECTIVE QUANT AUX INDIENS VISÉS

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il a déclaré vendredi qu'il ferait une déclaration à la Chambre au sujet des médicaments que le gouvernement fournissait aux Indiens de la Saskatchewan visés par les traités. Est-il prêt à faire cette déclaration aujourd'hui?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, la seule chose que je puisse dire c'est que la directive du directeur régional en Saskatchewan a été annulée et que les pratiques antérieures doivent être maintenues. Il n'y a pas eu de changement dans ces pratiques.

* * *

LES PÉNITENCIERS

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE MANQUE DE FORMATION DES GARDIENS ET LE RENOUVELLEMENT DU PERSONNEL—LES MESURES ENVISAGÉES

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne l'évasion récente de John McCann du pénitencier de la Colombie-Britannique. Étant donné que deux des gardiens affectés à la surveillance de sa cellule ne faisaient ce travail que depuis trois mois et n'avaient reçu aucune

[M. O'Sullivan.]

formation et que le tiers du personnel de cet établissement se renouvelle constamment, le ministre peut-il indiquer quelles mesures il a prises pour remédier à la situation afin de réduire le déplacement du personnel et de veiller à ce que les gardiens engagés reçoivent une certaine formation?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, au mieux de ma connaissance, tous les gardiens et agents de pénitencier sont supposés recevoir une formation avant de commencer leur emploi. Je remarque qu'un des gardiens dans ce cas-ci a été suspendu temporairement en attendant qu'on enquête sur l'affaire. Je veux vérifier le point qui m'a été signalé et je communiquerai les résultats au député.

● (1540)

COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA DEMANDE D'ENTRETIEN DU SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE PÉNITENCIERS

M. Stuart Leggatt (New Westminster): J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. La section des employés du pénitencier de la Colombie-Britannique a demandé plusieurs fois au solliciteur général de la rencontrer pour étudier cette question de la sécurité et du moral et j'aimerais savoir si le ministre a pris des dispositions précises en vue d'une telle réunion?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, demain je rencontre les membres de l'Alliance de la Fonction publique en ce qui concerne le ministère du solliciteur général. Je rencontre le syndicat national et non la section locale.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—PROPOSITION DE RETRAIT DE LA CONTRIBUTION CANADIENNE À LA CICS AU VIETNAM

L'ordre du jour appelle:

25 mai 1973—Que la Chambre exprime l'avis qu'il devrait être donné avis aux parties intéressées du retrait de la contribution canadienne à la Commission internationale de contrôle et de surveillance au Vietnam à compter du 30 juin 1973 pour les motifs suivants:

a) Il n'y a effectivement pas eu de cessez-le-feu à surveiller et la Commission a été incapable de s'acquitter des fonctions qui lui ont été assignées aux termes de l'Accord de Paris.

b) Diverses parties à l'Accord n'ont pas tenu compte de ses modalités, plus particulièrement les États-Unis d'Amérique et la République démocratique du Vietnam ont tous deux poursuivi leurs activités militaires au Cambodge et au Laos et n'ont pas totalement retiré de ces deux pays ou cessé d'y réintroduire des troupes, des conseillers militaires, du personnel militaire, des armements, des munitions et du matériel de guerre comme le prévoit l'Article 20b) de l'Accord.

c) Qu'on a violé l'esprit, sinon la lettre, de l'Accord en détenant plusieurs milliers de prisonniers civils politiques soumis à des mauvais traitements révoltants; et

En outre, que la Chambre exhorte le gouvernement du Canada à faire tout ce qu'il peut pour éveiller l'opinion publique mondiale dans le but de réclamer la libération des prisonniers civils politiques ainsi que le retour de ces prisonniers dans leur foyer aussitôt que possible.—*M. Brewin.*